

Image not found or type unknown



Une assistante sociale a elle tout les droit?

Par **nina35**, le **12/03/2009 à 15:49**

BONJOUR,une assistante sociale a elle le droit de conseiller fortement l avortement a une jeune fille vivant maritalement alors que celle ci etait venu la consulter au sujet des differentes demarches pour l acces au logement...
MERCICI D AVANCE

Par **milou**, le **12/03/2009 à 16:05**

Tout d'abord [fluo]BONJOUR[/fluo]
Cette assistante sociale s'est melée de ce qui ne la regardait pas, c'est certain.
Mais après?
Vous pouvez éventuellement contacté la hiérarchie de cette personne pour lui faire part de votre mécontentement si vous le souhaitez....
Cordialement

Par **Visiteur**, le **12/03/2009 à 19:04**

bonsoir,
comment l'assistante sociale savait que la jeune fille était enceinte ????

Par **Patricia**, le **12/03/2009 à 20:38**

Bonsoir,
Elle l'a conseillée fortement et non pas "Obligée"...
Après chacun est libre de ses actes. Il ne faut pas non plus toujours analyser les choses négativement pour faire un procès d'intention.
Reste à savoir ce qui a été dit durant cet entretien...

Par **Cendy637**, le **10/08/2012** à **07:21**

Bonjour, suite à ma situation personnelle (séparée avec 3 enfants mineurs) je bénéficie d'aides (cartes d'alimentations). Est ce que ce genre d'aides autorise une assistante sociale à vouloir venir accompagner d'une puéricultrice à mon domicile? est-ce que je suis en droit de refuser leur visite a mon domicile? j'ai du mal à comprendre pourquoi on m'impose de genre de chose? Merci d'avance pour vos conseils.